

**A. Duff, dir.,
The Treaty of Amsterdam. Text and Commentary,
Londres, Sweet & Maxwell, 1997.**

*Par Dr. iur. Dominik Hanf**

«This book is not the definitive work on the Treaty of Amsterdam». C'est avec ce constat que l'éditeur *Andrew Duff* nous introduit à son livre sur le Traité d'Amsterdam. Ce livre se limite à présenter les principales dispositions du Traité d'Amsterdam dans un ordre thématique et à commenter les changements opérés par celui-ci.

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans les premières douze pages (xxvii à xxxix), nous trouvons une introduction par *Lamberto Dini* et un «essay» de l'éditeur. *Dini* constate que le Traité d'Amsterdam opère un renforcement du processus d'intégration – malgré sa mauvaise presse et malgré la déception de ceux qui, comme lui, s'attendaient à plus. Cette impression est confirmée par la présentation synthétique de *Duff* qui retrace brièvement le déroulement de la conférence intergouvernementale 1996/1997 sans cacher les problèmes non résolus et «ce qui reste à faire». La partie principale est consacrée à la reproduction des dispositions du traité et leur appréciation, par l'éditeur, dans un ordre thématique («Freedom, Security and Justice»; «The Union and the Citizen»; «An effective and Coherent External Policy»; «The Union's Institutions»; «Closer Cooperation – or 'Flexibility'»; «Simplification and Consolidation of the Treaties»; «Economic Policy»). Finalement, le lecteur trouve à la fin de l'ouvrage le texte du traité, une table des équivalences, les protocoles et les déclarations annexés au traité.

Malgré son ambition limitée, ce livre n'est pas sans mérite, et ceci pour trois raisons. Premièrement, il faut constater que l'éditeur a réussi à publier ce commentaire quelques semaines après la signature du traité, tout en offrant aux lecteurs une introduction concise dans une matière complexe, sans pour autant tomber dans le piège du simplisme. En deuxième lieu, il faut constater que ce livre reste, plus de deux ans après sa parution, un instrument utile, notamment pour le juriste communautaire. Ceci est dû au fait que *Duff* regroupe les différentes dispositions du traité d'une manière thématique et qu'il reproduit non seulement les articles des traités mais également les textes des différents protocoles. Certains éditeurs des textes légaux semblent avoir oublié que ceux-ci font partie intégrante des traités. Enfin, il y a lieu de constater que l'éditeur offre au lecteur la possibilité de situer les différentes dispositions non seulement dans leur contexte thématique,

* Chercheur à l'Institut d'études juridiques européennes «Fernand Dehousse» et Assistant à la Faculté de droit de l'Université de Liège.

mais également dans leur contexte historique. Même si le juge communautaire attache une importance réduite à l'interprétation dite «historique», il semble être utile de connaître les conflits entre, d'une part, les parties contractantes et, d'autre part, leurs différentes conceptions de l'intégration qui sont à l'origine de la majorité des dispositions complexes du traité. Les commentaires de *Duff* sont structurés d'une manière compréhensible (point de départ, positions des États membres pendant les négociations, résultat obtenu, critique). De plus, l'ouvrage permet également au lecteur non familiarisé avec l'actuel «débat constitutionnel européen» d'identifier les problèmes essentiels sur lesquels est centré ce débat, notamment au sein de la conférence intergouvernementale qui se déroule actuellement et qui a comme objectif de combler les lacunes du Traité d'Amsterdam¹.

¹ L'objectif de la Conférence intergouvernementale (CIG) qui a été officiellement convoquée en février 2000 et qui devrait s'achever en décembre 2000 est d'adopter les insitutions européennes pour réussir l'élargissement de l'Union (voir conclusions du Conseil européen d'Helsinki des 10-11 décembre 1999). Sont notamment examinées la taille et la composition de la Commission européenne, la pondération des voix des États membres et l'extension éventuelle du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. D'autres modifications à apporter au traité pourront également être envisagées. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la Commission, en ligne : <http://europa.eu.int/igc2000/index_fr.htm> (date d'accès : 7 août 2000).